-DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Arrondissement de ROUEN

CANTON DE BOIS-GUILLAUME

COMMUNE LE BOCASSE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

Après avoir été légalement convoqué par courrier électronique en date du 01 avril 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 8 avril 2025 à 19 h 30 sous la présidence de Xavier BERTRAM Maire.

Etaient présents : Mme BEAUPERE - Mme BELLIARD VALLEE - Mme DEPESTELE - M. DUBOIS - Mme FOLIOT - M. GOIRAND - M. GOURRE - Mme PAPILLON- M. PASTY LIGNY - M. LAVATINE - M. RADOUX

Étaient absents : Mme CELIKOVIC - M. PAJOT - M. JULIEN

Monsieur PASTY LIGNY est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 mars 2025.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et remercie Madame Sylvie SZCZEPANSKI conseiller aux décideurs locaux de sa présence.

2025-2-1 : VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le CFU est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2024 concernant le budget principal,

Sous la présidence de Madame BELLIARD VALLEE Doyenne, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants restants, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le compte financier unique 2024
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	246 783,33
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	292 942,73

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	49 782,64
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	114 912,04

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	445 579,74
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	248 579,05

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	248 579,05

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	159 275,72

2025-2-2 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition foncier 2024 et propose de les maintenir à l'identique pour 2025. Le conseil municipal après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable pour déterminer les taux comme suit pour un produit attendu de 252 963.30 €

- Taxe foncière bâti : 44.37 %
- Taxe foncière non bâti : 39.87 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 18.93 %

2025-2-3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire expose la proposition de budget primitif pour 2025 qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT dépenses et recettes : 728 229.72 €
INVESTISSEMENT dépenses : 809 132.75 € recettes : 841 892.04 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la proposition de budget pour l'année 2025 :

- Au niveau du chapitre pour la section fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame SZCZEPANSKI présente aux conseillers un document concernant la valorisation financière et fiscale de la commune. Ce document permet de comparer la commune à des communes de même strate et de voir les évolutions sur 5 années.
- Lors du conseil d'école du 1er avril, les discussions ont principalement porté sur les voyages scolaires. Un projet ambitieux a été présenté pour les élèves de primaire, qui prévoit un séjour de trois jours en baie de Somme. Ce voyage sera cofinancé par la coopérative scolaire, l'ASCEB, ainsi qu'une participation financière des parents s'élevant à 30 €. Par ailleurs, la classe de maternelle se rendra à Dieppe le 22 avril.
- En prévision de la rentrée scolaire 2025, huit élèves quitteront l'école, tandis que onze nouveaux élèves seront accueillis. Une élue s'interroge sur le nombre d'enfants hors commune afin de formuler une demande financière aux mairies de domicile. L'élue en charge des affaires scolaires précise que moins de 10 enfants hors commune sont actuellement scolarisés dans notre école. Il y a eu par le passé une participation financière de la part des communes d'origine de ces enfants. Nous n'accueillons plus de nouveaux enfants désormais les communes tendent à garder leurs enfants dans leurs établissements.
- Suite aux récents cambriolages, un devis pour l'installation d'un système d'alarme est en cours d'élaboration.
- En ce qui concerne les derniers événements associatifs, la soirée de la Saint-Patrick a connu un franc succès. Le rallye pédestre est prévu pour le 27 avril, et le club "Joyeuses Rencontres" organise un voyage le 15 mai.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à : 21h20